



**Médiévales**

Langues, Textes, Histoire

**60 | printemps 2011**  
**La fitna**

---

## Aux origines de la *fitna*, l'affaire al-Mughîra : la mémoire refoulée d'un assassinat à la cour de Cordoue au Xe siècle

*At the Source of the Fitna, the al-Mughîra Case : the Repressed Memory of a Murder at the Court of Cordoue in the Tenth Century*

**Sophie Makariou**

---



### Édition électronique

URL : <http://journals.openedition.org/medievales/6206>

DOI : 10.4000/medievales.6206

ISSN : 1777-5892

### Éditeur

Presses universitaires de Vincennes

### Édition imprimée

Date de publication : 30 juin 2011

Pagination : 29-44

ISBN : 978-2-84292-273-3

ISSN : 0751-2708

### Référence électronique

Sophie Makariou, « Aux origines de la *fitna*, l'affaire al-Mughîra : la mémoire refoulée d'un assassinat à la cour de Cordoue au Xe siècle », *Médiévales* [En ligne], 60 | printemps 2011, mis en ligne le 19 janvier 2012, consulté le 19 avril 2019. URL : <http://journals.openedition.org/medievales/6206> ; DOI : 10.4000/medievales.6206

---

Tous droits réservés

Sophie MAKARIOU

**AUX ORIGINES DE LA FITNA, L'AFFAIRE AL-MUGHÎRA :  
LA MÉMOIRE REFOULÉE D'UN ASSASSINAT À LA COUR  
DE CORDOUE AU X<sup>e</sup> SIÈCLE**

Borges a écrit que la mémoire est faite d'oubli<sup>1</sup>. Le cas d'un jeune prince de la maison omeyyade, Abû-l-Mutarrif al-Mughîra, fils du commandeur des croyants, 'Abd al-Rahmân III al-Nâsir, en est un exemple singulier. Le personnage, assassiné au lendemain de la mort du calife al-Hakam II, son frère, en 976, a été rayé d'un trait des histoires de l'Espagne arabe, de Dozy à Lévi-Provençal<sup>2</sup>, même s'il faut reconnaître au premier plus de prudence et de perspicacité qu'au second.

Revenons sur les faits. Al-Hakam est un homme déjà âgé lorsqu'il arrive sur le trône après la disparition de son père 'Abd al-Rahmân III, en 961. Il est dépourvu de descendance et son peu de goût pour les femmes est connu et noté par ses contemporains, notamment 'Isâ al-Râzî, dont Ibn Hayyân (m. 1076) nous a transmis le texte dans le septième tome du *Muqtabis*. Ce n'est qu'après son accession au califat qu'al-Hakam prend une concubine, Subh, et qu'elle lui donne en 962 un héritier au nom bien omeyyade de 'Abd al-Rahmân. En 965, un second enfant mâle voit le jour, nommé Hishâm. Les sources rapportent avec détail la joie que susciterent ces naissances chez le calife<sup>3</sup>. Cependant 'Abd al-Rahmân meurt en bas âge, avant 965, et la question de la succession ressurgit.

1. J.L.B. BORGES, « Funes ou la mémoire », *Fictions*, Paris, 1986.

2. Respectivement R. DOZY, *Histoire des musulmans d'Espagne*, Leyde, 1861 ; trad. espagnole F. DE CASTRO, Madrid, 1982, t. III, p. 117-122 ; É. LÉVI-PROVENÇAL, *Histoire de l'Espagne musulmane*, Paris, 1950-1953, t. II, p. 206-207 ; ou encore É. LÉVI-PROVENÇAL, *L'Espagne musulmane au X<sup>e</sup> siècle*, Paris, 1932, p. 113. La vulgate ainsi fixée a été reprise sans fin par les historiens de l'Espagne arabe : P. Guichard, M. Marín, M. Meouak, etc.

3. IBN 'IDHÂRÎ, *Histoire de l'Espagne musulmane au X<sup>e</sup> siècle intitulée Kitâb al-bayân al-mughrib*, t. I-II (désormais *Bayân éd.*), éd. É. LÉVI-PROVENÇAL et G.S. COLIN, Leyde, 1930, p. 266

Hishâm est un tout jeune enfant, il a toute chance de l'être encore lorsque son père aura disparu. L'inquiétude d'al-Hakam se nourrit aussi de l'existence d'une alternative décidée par son père et qui l'oblige. Tout en désignant al-Hakam comme son successeur, 'Abd al-Rahmân III lui a en effet confié son dernier fils, Abû-l-Mutarrif al-Mughîra, dont il entend qu'al-Hakam fasse son propre successeur. Al-Mughîra occupe, dans la stratégie sentimentale et successorale de 'Abd al-Rahmân III, une place essentielle<sup>4</sup>. Le texte du *Muqtabis* souligne « la tendresse du cœur d'un père âgé le recommandant (*al-Mughîra*) à son frère al-Hakam, quelques années avant sa mort<sup>5</sup> ». Cette promesse cependant ne sera pas tenue par al-Hakam et l'histoire du califat omeyyade d'al-Andalus en sera bouleversée<sup>6</sup>. Le texte du *Muqtabis* ajoute que, de ses femmes et de ses fils, c'est le fils de Mushtâq, al-Mughîra, qu'al-Nâsir préféra jusqu'à sa mort<sup>7</sup>.

Reinhardt Dozy, écrivant après J. A. Conde<sup>8</sup> une somme alors inégalée sur l'histoire musulmane de l'Espagne, refuse cependant une lecture que les textes, qu'il connaît si bien, lui imposeraient. Il retrace pourtant avec clairvoyance les termes de l'affaire :

(désormais *Bayân éd.*); trad. F. MAILLO SALGADO, *La caída del califato de Córdoba* (désormais *Bayân trad.*) Salamanque, 1993, p. 413.

4. Pour l'année 965 Ibn 'Idhârî rapporte : « Hishâm ibn al-Hakam naquit cette année-là. Au dire d'Ibn Hayyân le calife était très anxieux d'avoir un fils, car il était d'un âge avancé; aussi avait-il été bien joyeux quand une esclave de ses concubines en était venue à concevoir. Il avait attendu (impatiemment) le terme de la grossesse, mais l'enfant, qui était né dans les premiers jours de son règne, était mort tout jeune et il en avait éprouvé du chagrin; aussi quand il apprit la bonne nouvelle de la naissance de Hishâm, il s'en réjouit beaucoup; il en fit porter la nouvelle à Ja'far b. 'Uthmân [al-Mushaffî, son Premier ministre] pour qu'il s'en réjouisse », *Bayân éd.*, t. I, p. 337. Par ailleurs le portrait de 'Abd al-Rahmân figure dans le tome V du *Muqtabis*, consacré aux années 912-941 : *Al-Muqtabis min anbâ'ahl al-Andalus*, t. V (désormais *Al-Muqtabis V éd.*), éd. P. CHALMETA, F. CORRIENTE, M. SUBH, Madrid, 1979, p. 16; trad. M.J. VIGUERA et F. CORRIENTE, *Crónica del Califato 'Abderrahman III an-Nasir entre los años 912 y 942*, Saragosse, 1981 (désormais *Al-Muqtabis V trad.*).

5. *Al-Muqtabis V éd.*, p. 16; *Al-Muqtabis V trad.*, p. 22. Le texte arabe fait usage du *masdar* de la dixième forme de la racine NJZ (*al-istinjâz*) donnant le sens de « demande d'accomplissement d'une promesse ». Pour *Istinjâz*, A. Kazimirski (*Dictionnaire arabe-français*, Paris, 1860) donne « prier quelqu'un de remplir sa promesse » – donc « en priant al-Hakam d'accomplir sa promesse » à l'égard de son jeune frère al-Mughîra.

6. La demande de 'Abd al-Rahmân n'est pas l'unique exemple de ce genre d'arrangement successoral dans l'histoire des califats; ce n'est pas non plus l'unique cas où la promesse ne fut pas tenue. On peut citer par exemple le cas de 'Isâ ibn Mûsâ, neveu des deux premiers califes abbassides, et qu'al-Saffâh avait choisi pour succéder à son frère Abû Ja'far al-Mansûr. 'Isâ fut écarté au profit de la descendance directe d'al-Mansûr, al-Mahdî, puis al-Hâdî. De même Hârûn, le futur al-Rashîd, avait été désigné par son père al-Mahdî pour succéder à son frère al-Hâdî, et il aurait sans doute été évincé sans la disparition rapide de son frère.

7. *Al-Muqtabis V éd.*, p. 8, *Al-Muqtabis V trad.*, p. 15.

8. J.A. CONDE, *Historia de la dominación de los Árabes en España*, Madrid, 1820.

Il [al-Hakam] se demandait avec anxiété si ses sujets, au lieu de reconnaître cet enfant [Hishâm] pour leur souverain, ne donneraient pas plutôt la couronne à un de ses oncles. Cette inquiétude était assez naturelle. Jamais encore un roi mineur ne s'était assis sur le trône de Cordoue [...]. Pour assurer le trône à son fils, le calife ne voyait d'autres moyens que de lui faire prêter serment le plus tôt possible<sup>9</sup>.

Le serment d'allégeance à Hishâm est fixé au 5 février 976. Al-Hakam fait signer à l'assemblée réunie ce jour-là un acte déclarant Hishâm, âgé de dix ans, héritier du trône. Plusieurs copies de l'acte sont produites par Ibn Abî 'Âmir – le futur al-Mansûr – et un affranchi de Subh, al-Ja'farî. Ces copies sont expédiées dans les provinces d'al-Andalus et dans les provinces africaines du califat. Les notables sont invités à y apposer leur signature<sup>10</sup>. C'est peut-être à ce trait particulier de l'événement qu'il convient de rattacher le grand coffret d'argent doré et niellé conservé dans le trésor de la cathédrale de Gérone, portant mention, dans son inscription à la base du couvercle, de la *bay'a* prêtée à Hishâm à cette même date<sup>11</sup>. On notera que Dozy fait mention d'« un de ses oncles ». La formulation est curieuse ; la menace d'al-Mughîra est en fait clairement identifiée même si Hishâm avait au moins deux autres oncles<sup>12</sup>.

## Les sources

Ibn Hazm (mort en 1064), écrivant au lendemain de la chute du califat omeyyade, mentionne, dès l'ouverture de son *Tawq al-hamâma* (*Le Collier de la colombe*), al-Mughîra, le jeune prince assassiné en 976<sup>13</sup>. Il ne l'a pas connu puisqu'il est né en 994, soit près de vingt années hégiriennes après le meurtre. C'est pourtant à un petit-fils d'al-Mughîra, 'Ubayd Allah ibn 'Abd al-Rahmân, qu'il dédie le premier poème du *Collier*<sup>14</sup>. Il est plus frappant encore de rencontrer dès la première perle, le premier chapitre du collier (« L'essence de l'amour »), la mention de l'ensorcellement produit par quelques femmes sur le cœur des califes omeyyades ; clôturant la liste, Hakam II y est mentionné pour ses liens

9. R. DOZY, *Histoire des musulmans d'Espagne...*, t. II, p. 199. On se rappellera ici que R. Dozy n'avait à sa disposition que le texte du *Bayân al-mughrib* d'Ibn Idhârî, la partie du *Muqtabis* d'Ibn Haysân concernant ces faits n'ayant pas été retrouvée encore à cette date.

10. *Bayân éd.* p. 249 à 266 ; *Bayân trad.* p. 385 à 413.

11. *Al-Andalus. The Art of Muslim Spain*, New York-Grenade, 1992.

12. Dans le *Muqtabis*, le récit des fêtes se déroulant à Madînat al-Zahra signale effectivement deux autres oncles paternels : Abû'l-Asbag' Abd al'Azîz et Abû'l-Qasim al-Asbag.

13. IBN HAZM, *De l'amour et des amants*, trad. G. MARTINEZ-GROS (désormais *Tawq trad.*), Paris, 1992, p. 26. IBN HAZM, *Tawq al-Hamâma fi al-ulfa wa-al-ullâf*, trad. et éd. L. BERCHER (désormais *Tawq éd.*), Alger, 1949, p. 4-5.

14. Une confusion s'est glissée dans la traduction de G. Martinez-Gros ; il convient de se reporter en l'occurrence à celle de L. Bercher, p. 5 (texte arabe, p. 4).

avec Subh, liens castrateurs qui lui interdisaient « toute démonstration avec les enfants qu'il avait eus ailleurs<sup>15</sup> ». Dans l'introduction, Ibn Hazm s'excuse auprès de son ami et récipiendaire de « voiler les noms [...] » et de « s'interdire certaines régions troubles, visant par là à protéger un ami cher ou un homme de qualité ». Seront seuls mentionnés distinctement les faits que leur publicité rend inutile de dissimuler<sup>16</sup>. On a montré qu'il convenait de faire une lecture politique du *Collier*, qu'il s'agit d'un « livre d'amour fils d'une guerre civile » (*fitna*), que c'est là qu'Ibn Hazm paie son tribut d'hommage à la maison des Omeyyades, à la légitimité de leur califat qu'il a soutenu jusqu'au bout dans la tentative de rétablissement des derniers des leurs sur le trône : al-Murtadâ en 1018, al-Mustazhir en 1023<sup>17</sup>. Au lendemain de la tentative manquée de restauration omeyyade, c'est un adieu aux armes que Ibn Hazm écrit là, et l'aveu d'une histoire d'amour où les Amirides<sup>18</sup>, que son père a pourtant servis, tiennent la place roturière des usurpateurs. Ibn Hazm y revient succinctement dans un court passage du *Naqt al-'arus*<sup>19</sup>. Sous le chapitre intitulé « Ceux qui tuèrent ou destituèrent leur oncle », Ibn Hazm commente brièvement : « Al-Mughîra b. al-Nâsir fut assassiné par strangulation le jour de la proclamation de son neveu Hishâm b. al-Hakam<sup>20</sup> ». Il est à noter que la formulation change par rapport à tous les exemples donnés dans ce chapitre par l'auteur et qui se présentent toujours ainsi : « X tua son oncle Y. » Ici Hishâm n'est pas présenté comme l'agent du méfait mais comme un récipiendaire passif de ses effets.

La source la plus explicite sur l'importance de l'affaire demeure le *Muqtabis* d'Ibn Hayyân. Selon E. Garcia Gomez ce texte est une copie commentée – une « édition » dit Garcia Gomez – de celui, perdu, des *Annales palatines* de 'Isâ ibn Ahmad al-Râzî, historiographe officiel du califat de Cordoue. Dans ces *Annales* apparaît le récit détaillé des événements précédant de près ou de loin l'*agon* du drame : l'assassinat du seul héritier viable, en âge de régner, de la lignée omeyyade, le prince al-Mughîra. Les conséquences de l'assassinat s'y laissent

15. *Tawq trad.*, p. 31. La mention est importante ; elle pourrait peut-être expliquer qu'un objet d'ivoire ait été fait pour une autre *wallâda* (intensif ; mère d'un enfant mâle et royal) en 964, qu'il ne faudrait alors peut-être pas identifier à Subh (F. PRADO VILAR, « Circular Vision of Fertility and Punishment : Caliphical Ivory Caskets from al-Andalus », *Muqarnas*, 14 (1997), p. 19-41, en particulier p. 20) mais à une autre femme. En effet, Subh avait donné naissance au premier héritier en 962.

16. *Tawq éd.*, p. 5.

17. G. MARTINEZ-GROS, *Identité andalouse*, Paris, 1997, p. 21-85 ; et aussi du même auteur, « L'amour-trace : réflexion sur le *Collier de la colombe* », *Arabica*, 34 (1987), p. 1-47.

18. On désigne sous ce nom la « dynastie » des chambellans tout puissants de Cordoue, al-Mansûr et ses fils al-Muzaffar et 'Abd al-Rahmân Sanjul, qui gouvernent de fait sous le califat fictif de Hishâm II (978-1009).

19. IBN HAZM, *Naqt al-'arûs fî tawârîkh al-khulafâ'* (désormais *Naqt al-'arûs*), éd. C.F. SEYBOLD, trad. L. SECO DE LUCENA, rééd. Valence, 1974, p. 116.

20. *Ibid.*

également percevoir. Dans le texte du *Muqtabis* sont enchâssés les poèmes des panégyristes de cour, essentiellement Muhammad Hasan al-Tubnî et Muhammad ibn Shukhays, maniant, derrière l'épaisseur des voiles de la métaphore, quantités de données qui permettent de mesurer l'acuité du débat qui agitaient les cercles de l'élite de cour et de l'élite cordouane bien avant la *bay'a* de février 976.

Le texte des *Annales* est conservé, grâce au *Muqtabis*, pour les années 360-364 de l'hégire, soit 971-975. Il précède immédiatement la crise de l'année 976 pour laquelle en revanche le texte fait malheureusement défaut, tout comme nous manque le récit du début du califat d'al-Hakam (961-971), et donc de l'année 357 h. (968), date à laquelle est réalisée une célèbre pyxide d'ivoire au nom d'al-Mughîra<sup>21</sup>.

L'autre source éclairant les événements de l'année 976 est *al-bayân al-mughrib fî akhbâr al-Maghrib* d'Ibn'Idhârî. Natif de Marrakesh, *qâ'id* de Fez, Ibn'Idhârî était toujours actif en 1313 ; la date de sa mort n'est pas connue. Ibn'Idhârî écrit probablement son œuvre à la fin du XIII<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup> ; c'est une histoire parallèle d'al-Andalus et du Maghreb, depuis la conquête jusqu'à son époque. Il n'appartient pas au cercle du nouveau pouvoir, celui des sultans Mérinides à Fès. Bien qu'il soit très postérieur aux événements, il présente l'avantage d'un récit continu de la crise qui commence dans les dernières années du califat d'al-Hakam II et aboutit à la *fitna* et à la chute du califat.

L'essentiel de la démonstration – l'importance de la crise politique qui aboutit au meurtre d'al-Mughîra – s'appuie cependant largement sur le texte contemporain des événements, les *Annales palatines* de 'Isâ ibn Ahmad al-Râzî, conservé dans le *Muqtabis*.

## Les panégyristes à l'oeuvre

Les poèmes occupent une place non négligeable dans ce tome du *Muqtabis*. Ils sont prononcés essentiellement au moment des fêtes : rupture du jeûne marquant la fin du mois de ramadan, fête du Sacrifice, plus rarement réceptions importantes. Entre les années 360 et 364 on perçoit la montée en puissance du thème de la légitimation de Hishâm et du choix opéré par son père, bien avant que la *bay'a* officialise un état de fait fortement imposé. Dès la fête du sacrifice du 10 de *dhû'l-Hijja* 360 (4 octobre 971) le thème intervient dans une *qasîda* dédiée par le poète de cour Muhammad ibn Shukhays à Hishâm. Le poète

21. S. MAKARIOU, «The al-Mughira Pyxis and Spanish Umayyad Ivoories: Aims and Tools of Power», dans A. BORRUT et P. M. COBB éd., *Umayyad Legacies, Medieval Memories from Syria to Spain*, Leyde, 2010, p. 313-335.

22. G. DEVERDUN, article «Ibn'Idhârî», dans *Encyclopédie de l'Islam*, Leyde-Boston, 2<sup>e</sup> éd., t. III.

se demande pourquoi, bien qu'enfant, Hishâm ne devrait pas être désigné pour héritier car en lui se mélangent les deux argiles les plus fines, celle du califat et celle de la prophétie<sup>23</sup>. Ce thème essentiel de légitimation des Omeyyades revient dans le panégyrique du poète Muhammad Hasan al-Tubnî à l'occasion de la fête de rupture du jeûne de l'année 361 (16 juillet 972) : « L'arbre de la prophétie et du califat forment son tronc. La branche naît de ses deux racines entrecroisées<sup>24</sup>. »

Le thème, comme une navette, court tout au long de la trame des poèmes de Muhammad b. Shukhays. Le jeune Hishâm, tout comme son illustre ancêtre le Prophète, est supposé porter les signes de sa mission qui l'identifieraient à coup sûr. Hishâm est marqué de « signes clairs » ; le vocabulaire même qu'emploie le poète rappelle évidemment le texte coranique<sup>25</sup>. Les signes du destin de Hishâm sont au nombre de cinq : la sérénité de sa conduite, le brillant de son talent, l'ornement de son instruction, les nobles atours de son caractère et « cette élévation de l'âme qui fait que l'Empire atteste avoir été créé pour lui avant qu'Abel fut assassiné<sup>26</sup>. » Se jouent donc en lui les qualités qui fondent un prince *afdal* (*optimus*). L'allusion à Abel ne pose-t-elle pas d'emblée tout opposant à Hishâm dans le rôle de Caïn, et une condamnation voilée ne perce-t-elle pas déjà ici ?

Outre les qualités morales d'Hishâm qui l'établissent donc comme un imâm certain, il est, thème omeyyade par excellence, le meilleur des Quraysh, la « perle centrale de leur collier<sup>27</sup> ». « Parmi les branches des Quraysh sa position est éminente comme l'était celle des Quraysh parmi les autres tribus<sup>28</sup>. »

Lors de la fête du sacrifice de l'année 363 (1<sup>er</sup> septembre 974), le poète Ahmad b. 'Abd al-Malik décrit les clients omeyyades et les esclaves qui se tiennent devant Hishâm comme des grues contemplant un faucon, allusion au mot célèbre de l'abbasside Abû Ja'far al-Mansûr à propos du fondateur de la dynastie omeyyade de Cordoue, l'émir 'Abd al-Rahmân I<sup>er</sup> al-Dâkhlil : « Il est le faucon des Quraysh<sup>29</sup>. » Très rapidement dans ces années, la qualité d'héritier présomptif de Hishâm est imposée par de très nombreuses mentions tant dans

23. IBN HAYYÂN, *Anales palatins del califato de Córdoba (años 360-364H/971-975)*, trad. E. GARCIA GOMEZ (désormais *Al-Muqtabis VII trad.*), Madrid, 1967, p. 83. L'édition arabe de A. al-Hajji, Beyrouth, 1965, demeure introuvable.

24. *Al-Muqtabis VII trad.*, p. 107.

25. L'expression employée *Ayât mubayyanât* qui apparaît à de nombreuses reprises dans le Coran.

26. *Al-Muqtabis VII trad.*, p. 118, 155, 274. Les imams chiites sont supposés eux aussi avoir été créés avant même Adam ; A. AL-AZMEH, *Muslim Kingship*, New York, 2002.

27. *Al-Muqtabis VII trad.*, poème de Muhammad b. Shukhays, p. 117.

28. *Ibid.*, poème de Muhammad b. Shukhays, p. 155.

29. *Saqr al-Quraysh* ; anecdote inlassablement répétée dans la propagande omeyyade, par exemple dans les *Akhbar majmu'a*, éd. E. LAFUENTE Y ALCANTARA, Madrid, 1867, p. 118.

le texte des *Annales* mêmes que dans les poèmes qu'il contient. Et cela bien avant la *bay'a* du 5 février 976. La première mention figure dans le poème de Hasan al-Tubnî prononcé lors de la fête du sacrifice de 361 (22 septembre 972) où l'auditoire est invité à prêter serment à Hishâm comme héritier<sup>30</sup>. La mention revient ensuite, très fréquente<sup>31</sup>, mais Hishâm ne fait pourtant son apparition dans le cérémonial que lors de la fête du sacrifice de 363 (1<sup>er</sup> septembre 974 – il a neuf ans), après qu'a été rapportée sa guérison d'une maladie souvent mortelle (la variole, semble-t-il). Il avait alors été transporté à l'alcazar de Cordoue, le siège de la légitimité publique des Omeyyades : lieu de leur investiture, de leur intronisation, lieu enfin où ils viennent mourir comme le fera d'ailleurs al-Hakam, sentant sa fin prochaine et revenu dans l'« œuf des califes » à la fin du mois de mars 975<sup>32</sup>. Les arguments de cette nomination avant l'heure, de cette élection *in vivo* dans le sein du père, sont très largement développés car c'est la pierre d'achoppement du fragile édifice d'une succession en ligne directe, de Hakam à Hishâm. Le poète Muhammad b. Shukhays est celui qui va porter le fer ultime dans cette blessure. Il souligne ainsi, dans une longue *qasîda* dédiée à Hishâm en *shawwâl* 364 (14 juin 975) : « Depuis toujours nous savons que les Banû Marwân, les bons et les purs, nomment leurs héritiers encore enfants<sup>33</sup>. » Dans un poème antérieur, il insiste sur un point d'importance, la transmission du pouvoir en ligne directe : « Oui, les rois de la maison de Marwân se succèdent toujours comme les planètes : l'une décroît lorsque l'autre paraît<sup>34</sup>. » La succession du père au fils et non du frère au frère : cette formule désigne donc Hishâm au détriment d'al-Mughîra. Cependant le choix double d'al-Nâsir – al-Hakam régnant en premier lieu, al-Mughîra en second – préservait une règle essentielle d'accès au califat : la puberté du moins, si ce n'est la maturité de l'impétrant. Ce n'est pas le cas du choix de Hishâm, qui est encore un jeune enfant impubère ; son accession au califat est contraire au droit musulman : c'est la difficulté majeure à laquelle se heurtent la rhétorique et l'éloquence déployées avec tant d'efforts par les poètes stipendiés de la cour.

30. *Al-Muqtabis VII trad.*, p. 119.

31. *Ibid.*, p. 155, 225, 226, 246 (deux fois), 256, 273-274 en particulier.

32. L'expression, *bayda-l-khulafâ* (« œuf des califes »), est empruntée à KHUSHANÎ, *Kitâb qudât bi-Qurtuba*, éd. J. RIBERA, Madrid, 1914, p. 7.

33. *Qasîda* composée pour la fête de rupture du jeûne de 364, *Al-Muqtabis VII trad.*, p. 273. Banû Marwân est le nom de la branche des Omeyyades qui régnait sur al-Andalus.

34. *Qasîda* composée pour la fête de rupture du jeûne de 362, *Al-Muqtabis VII trad.*, p. 155. La construction est bien sûr celle d'un livre d'*anwâ*, et la formulation reprend la présentation des *anwâ* comme des intervalles limités par le lever et le coucher héliaque d'une paire d'étoiles : une étoile apparaît sur l'horizon lorsque l'autre disparaît.



## Portrait d'Hishâm en prince *afdal*

Dans la théorie politique qui se déploie autour du califat pendant la période classique se forge tout un vocabulaire d'appréciation du prince. La visée la plus haute à laquelle puisse prétendre la communauté, ou ses élites, est celle du prince *afdal* (« le meilleur »). Plus souvent cependant, par pragmatisme, la communauté s'en tiendra à un prince *mafdûl* (« surpassé en mérites »)<sup>35</sup>. Mais c'est bien un portrait de prince de la plus fine espèce – *afdal* – que les panégyristes sont chargés de brosser ici. Cependant de graves difficultés se dressent. Quelles sont-elles ? Si l'on s'en tient à la théorie la plus contemporaine de celle des événements qui nous occupent, celle d'Ibn Hazm<sup>36</sup>, on peut établir ainsi les conditions indispensables à la fonction de calife :

- une ascendance qurayshite en ligne paternelle. Nous l'avons vu, ce point, indiscutable, est largement souligné par les panégyristes ;
- la puberté (*bulûgh* ou *ihilâm*) et la masculinité (*dhukûra*) ;
- la responsabilité des actes. Il convient que le calife ait les qualités recommandées à l'exercice de la fonction politique et de celle de chef de la communauté, dont la capacité à dire le droit (d'où bien sûr la nécessité d'être adulte) ;
- la piété et l'intégrité morale<sup>37</sup>.

Ce sont les deux points centraux, ceux qui touchent à la maturité requise du calife, qui semblent les plus ardues à contourner. C'est là que porte le fer de l'argumentation car c'est bien sûr l'angle d'attaque auquel ne peut échapper le jeune Hishâm. Né en 965, il n'est âgé que de sept ans au moment de la première mention de sa qualité d'héritier. Il ne satisfait donc nullement aux conditions de puberté et de maturité. Les trésors de la rhétorique poétique de la cour omeyyade vont en conséquence se développer essentiellement suivant cet axe de l'âge. C'est le cas sous la plume d'Ibn Shukhays : « L'intelligence l'a écarté de l'enfance bien qu'il n'ait pas huit ans. Et avant de vieillir il mérite le nom de "mûr". Pourquoi ne serait-il pas héritier étant enfant [...] ? » L'héritage même du califat lui suffira, selon Ahmad b. 'Abd al-Malik, pour « obtenir toute la grandeur spirituelle et temporelle<sup>38</sup> ». Enfin, cet argumentaire culmine dans le dernier poème conservé pour ces années, composé par Muhammad b. Shukhays à l'occasion de la fête de la rupture du jeûne en 364 (14 juin 975) ; « avec lui (Hishâm) nous a été donné un

35. Sur ces distinctions, on se reportera au livre de F. CLÉMENT, *Pouvoir et légitimité en Espagne musulmane à l'époque des Taïfas (v<sup>e</sup>/x<sup>e</sup> siècle)* ; *l'imam fictif*, Paris, 1997, chap. 1 et 2.

36. Ce sont les catégories dégagées par F. CLÉMENT (*Pouvoir et légitimité...*, p. 65) à partir du livre d'Ibn Hazm, *Kitab al-ihkâm fî usûl al-ahkâm*, éd. A. SHAKIR, Le Caire, s.d.

37. Pour la liste exhaustive de ces qualités, au nombre de huit, G. MARTINEZ-GROS, *L'Idéologie omeyyade : la construction de la légitimité du califat de Cordoue, x<sup>e</sup>-x<sup>e</sup> siècles*, Madrid, 1992, p. 194.

38. *Al-Muqtabis VII trad.*, p. 225-226.

homme éveillé et sensible, mûr et expérimenté avant d'atteindre la puberté<sup>39</sup>». On ne saurait être plus clair. Et cette clarté fait regretter la disparition du texte des *Annales* pour les années suivantes, alors que les factions devaient se dessiner avec une acuité toute particulière.

À ce portrait d'un enfant d'exception, mûri avant l'âge comme par un prodige naturel, il faut ajouter quelques apostilles. Pour l'année 360/971 est rapportée une curieuse anecdote qui prend tout son sens si on la lit enchâssée dans cette démonstration. Sous le titre « Concernant un enfant au développement anormal », on y fait le récit de la visite d'un père accompagnant son fils de cinq ans – Hishâm en a alors six –, véritable prodige, d'une taille et d'une force fort au-dessus de son âge. Le jeune garçon, nous dit le *Muqtabis*, avait dépassé les limites de la faiblesse infantile. Al-Hakam, en ayant reçu la nouvelle, le fait venir à sa cour et ordonne que le prince Hishâm le reçoive<sup>40</sup>. Hishâm n'est certes pas un tel prodige mais son intelligence, sa maturité le constituent en homme. Il prend précocement des cours avec le grammairien al-Zubaydî, mais surtout il se consacre au droit et à la tradition religieuse sous la conduite du juriste et traditionniste Yahyâ b. 'Abd Allâh b. Yahyâ b. Yahyâ al-Laythî; Hishâm travaille en sa compagnie sur la *Muwattâ* de Malik ibn Anas<sup>41</sup>, qu'il annote et corrige, à l'audition des leçons, dans un exemplaire qui avait appartenu à son grand-père, al-Nâsir, puis à son père<sup>42</sup>. Certes Hishâm n'a pas la précocité physique du jeune garçon mentionné plus haut, mais il est « un héritier et un garant futur du trône, un rameau sur lequel du ciel se répandirent la guidance et l'inspiration divine [...], un roi d'un jugement si sûr<sup>43</sup> ». Et l'on peut ajouter un prince *afdal*. Il peut donc dignement conduire la communauté, assumer la charge d'imam et mener la prière depuis le *minbar* auquel il est invité à monter dans plusieurs poèmes de Muhammad b. Shukhays<sup>44</sup>. Il peut, en homme mûr, rester en qualité de témoin, et même de premier témoin, apposant sa signature avant ses oncles, dans l'affranchissement de plus d'une centaine d'esclaves de son père le 16 janvier 975<sup>45</sup>. Tout est donc orchestré pour que soit acceptée la *bay'a*, un an plus tard, le 5 février 976.

Le *Muqtabis* illustre en outre à plusieurs reprises la mise en scène du pouvoir du jeune prince jumelé à celui de son père. Lors de la fête du sacrifice de 363 (1<sup>er</sup> septembre 974), Hishâm n'assiste pas à la réception donnée par son

39. *Ibid.*, poème de Muhammad b. Shukhays, p. 274.

40. *Ibid.*, p. 79.

41. C'est le livre fondateur de l'école juridique malikite, qui domine dans tout le Maghreb (encore aujourd'hui) et en al-Andalus dès le ix<sup>e</sup> siècle.

42. *Al-Muqtabis VII trad.*, p. 168 et 256-257.

43. *Al-Muqtabis VII trad.*, p. 274, poème de Muhammad b. Shukhays déjà évoqué.

44. *Ibid.*, p. 117 et 273.

45. *Ibid.*, p. 246.

père dans le salon occidental de Madînat al-Zahrâ tout simplement parce qu'il en reproduit, à une échelle à peine réduite, le cérémonial dans le salon al-Ayrâ'. Le texte précise que son trône (*sarîr*) correspond à celui de son père. D'ailleurs les *Annales* rappellent qu'al-Hakam avait lui-même assisté à sa première fête du sacrifice en compagnie d'al-Nâsir, son propre père, en 921, et qu'il n'avait alors que six ans... C'est à cette occasion que le poète de cour 'Ubayd Allâh b. Yahyâ avait composé pour al-Hakam un poème qui semble étrangement symétrique de ceux composés pour Hishâm : « Il est mûr par le talent, bien qu'enfant par l'âge, plein d'avenir. Ainsi l'engendre en noble lignage un adulte de mûre prudence<sup>46</sup>. » Cependant la différence essentielle des situations résidait dans l'âge du souverain régnant : en 921, l'émir 'Abd al-Rahmân était un homme jeune ; en 363/974 le calife al-Hakam approche soixante ans.

La gémellité des réceptions présidées par le père et par le fils se reproduit à plusieurs reprises ; en 364/975, afin de fêter l'arrivée à Cordoue du vizir généralissime Ghâlib ibn 'Abd al-Rahmân revenant victorieux de Berbérie, une réception est donnée à Madînat al-Zahrâ où se rejoue une scène exactement similaire. Après la maladie d'al-Hakam, qui entraîne son retour à Cordoue, le calife s'installe dans le vieil alcazar et reçoit en audience limitée ses proches et quelques fonctionnaires de la cour. À la suite de cette audience, Hishâm reçoit à son tour, particulièrement les frères du calife, reproduisant en tout point la gestuelle du pouvoir paternel<sup>47</sup>. C'est ici aux cotés de Hishâm, à sa droite, que prend place son oncle, fils préféré d'al-Nâsir, Abû-l-Mutarrif al-Mughîra. La substitution du père par le fils est donc parfaite.

## L'opposition à Hishâm

La machine de la propagande de cour pouvait-elle ainsi, à quelques frais, abattre toutes les oppositions à l'investiture d'un prince enfant ? C'est fort douteux à la lecture du *Muqtabis* et du *bayân al-mughrib*. Et cela rend plus opaque la version étonnamment naïve donnée de la succession par É. Lévi-Provençal en particulier. Il retrace la « fin tragique du prince al-Mughîra, jeune frère d'al-Hakam II, [...] à l'avènement de Hishâm II, à cause de l'initiative prise contre son gré par les Slaves du palais qui veulent le faire monter sur le trône<sup>48</sup> ». Et, dans sa monumentale *Histoire de l'Espagne musulmane*, il développe encore ce scénario d'une improvisation politique invraisemblable : « [al-Mughîra] vivait à l'écart dans une maison de Cordoue et était bien loin de se douter du sort qui l'attendait. [...] [Ibn Abî 'Âmir] laissa ses sbires étrangler le malheureux,

46. *Ibid.*, p. 223, lors de la fête du sacrifice de l'année 308 (22 avril 921).

47. *Ibid.*, p. 241.

48. É. LÉVI-PROVENÇAL, *L'Espagne musulmane...*, p. 113.

sous les yeux de ses femmes. Ainsi le plan des Esclavons avait été déjoué<sup>49</sup>. » Rappelons un fait brutal : al-Mughîra est assassiné au lendemain même de la mort d'al-Hakam ; son neveu est intronisé alors qu'il n'est âgé que de onze ans. Les deux autres frères d'al-Hakam, Abû l-Asbagh' Abd al-'Azîz et Abû l-Qasim al-Asbagh, déjà âgés, ne sont pas inquiétés au lendemain de sa mort. Confrontée à la version de Lévi-Provençal, la lecture des sources donne une impression très différente du déroulement des événements et surtout de leur préparation. Elle éclaire aussi quantité de faits qui survinrent à la suite de cet assassinat, et en particulier la disparition violente de certains membres du parti d'al-Mughîra<sup>50</sup>. R. Dozy s'en fait l'écho, comme nous le disions d'entrée, mais semble se refuser à la conclusion qui s'impose : l'assassinat d'al-Mughîra provoque à terme – avec et après le règne d'al-Mansûr – le chaos de la guerre civile et la mort du califat.

Tout au long du récit des cérémonies à l'occasion de la rupture du jeûne ou lors de la fête du sacrifice, la hiérarchie des positions respectives des membres de la cour est détaillée. La position d'al-Mughîra est invariablement la même et elle est éminente : il est reçu, ainsi que les autres frères, avant les autres membres de la cour ; il est assis au plus près du calife, à sa droite, juste après le frère utérin d'al-Hakam, Abû l-Asbagh' Abd al-'Azîz, compétiteur improbable au trône étant donné son âge avancé. Al-Mughîra tient donc le rôle du successeur au califat. La mise en scène du pouvoir, déployée autour de l'imam, assis devant la niche en forme de mihrab du salon occidental de Madînat al-Zahrâ, a déjà été relevée<sup>51</sup>. Nous verrons autour d'al-Mughîra se porter un groupe de grands esclaves parmi les plus importants ; nous les verrons disparaître dans la tourmente de la mort d'al-Mughîra. Longtemps encore après la fin des Omeyyades, al-Maqqarî, recueillant les dernières glanes de leur histoire, se fait l'écho du débat que ne pouvait manquer de susciter la succession d'al-Hakam, et en particulier les prophéties de disparition de la dynastie si la succession sortait d'une ligne directe<sup>52</sup>. Chez Ibn'Idhârî c'est l'idée d'un prince parvenant sur le trône encore enfant dont l'absence de précédent est évoquée<sup>53</sup>.

Si nous retournons aux sources, la version qui se dégage est toute différente de celle qui est canoniquement acceptée, depuis R. Dozy et É. Lévi-Provençal, dans le récit chronologique de la grandeur et de la décadence du califat de

49. Id., *Histoire de l'Espagne musulmane...*, t. II, p. 206-207.

50. Sur ce point je renvoie à mon analyse des événements dans S. MAKARIOU, «The al-Mughira Pyxis and Spanish Umayyad Ivoiries...», *op. cit.*

51. G. MARTINEZ-GROS, *L'Idéologie omeyyade...*, p. 138-139 ; cette remarque est reprise sans en citer l'auteur par M. Barcelo, «El califa patente : el ceremonial omeya de Córdoba o la escenificación del poder», *El salón de Abd al-Rahmân III*, Cordoue, 1995, p. 153-177.

52. AL-MAQQARÎ, *Naft al-tîb min ghushn al-Andalus al-ratîb wa-dîkr wazîri-ha Lisân al-Dîn b. al-Khatîb*, éd. I.'ABBÂS, vol. 2, Beyrouth, 1968, p. 59.

53. *Bayân éd.*, t. I, p. 254 ; *Bayân trad.*, p. 413.

Cordoue. Dès la *ba'ya* du 5 février 976, le nom de Hishâm est prononcé avec celui de son père dans la *khutba*<sup>54</sup>. Bien avant cette date l'opposition à Hishâm se fait sentir en creux dans la plupart des poèmes que je viens d'évoquer. Dans un poème de Yahyâ Ibn Hudhayl, elle s'exprime explicitement, alors que la menace doit gronder, al-Hakam se remettant à peine de la maladie qui l'a mené à l'Alcazar de Cordoue. Se mêlent à l'allégresse de la guérison du calife de sombres menaces et la dénonciation de « l'avarice des misérables [...] qui se réjouissaient presque du mal frappant la générosité et la munificence ». La mention de la joie misérable, éprouvée à l'occasion du « mal fait au sabre vainqueur dans le combat », revient quelques vers plus loin, suivi d'un vibrant encouragement à Hishâm :

Ô fils des califes, quintessence des Omeyyades,  
 Élève-toi et qu'à cela suffise la gloire de ta famille :  
 Que jamais ne te touche le mal, profite du bien  
 Et demeure tranquille sans souci aucun<sup>55</sup>.

Muhammad Ibn Shukhays semble lui aussi avoir mêlé la menace à ses panégyriques de la dynastie et du jeune Hishâm ; selon lui, le monde pourrait « préférer donner à un autre le nom de calife » alors que Hishâm, dixième des Marwanides à régner sur al-Andalus, est « celui dont il est dit dans les livres qu'il réunira l'autorité près de se disperser ».

Qui donc 'le monde' pourrait-il être tenté de préférer dans la position du calife si ce n'est al-Mughîra, un prince qurayshite de vingt-six ans, tendrement chéri et élu par le précédent calife, son père 'Abd al-Rahmân III, le fondateur de la légitimité des Omeyyades en Espagne ? Al-Mughîra a seul tous les avantages requis : celui de la naissance, celui de l'âge et celui de l'onction du fondateur. D'autres indices nous éclairent sur le rang central d'al-Mughîra. En 357/968 a été réalisé pour lui le plus somptueux objet d'ivoire sculpté dans les ateliers califaux de Madînat al-Zahrâ, à une date qui correspond visiblement à sa majorité car il semble être né en 339/950-951<sup>56</sup>. L'iconographie, dont il n'y a pas lieu de reprendre l'analyse ici, est un complexe assemblage de symboles du califat omeyyade<sup>57</sup>. À une date inconnue, mais entre 961 et 976, al-Mughîra est mentionné dans une inscription monumentale en coufique signalant la construction d'un minaret et d'une galerie, dans une mosquée non identifiée, et dans la réfection des façades latérales du dit édifice sur ordre de sa mère Mushtâq. L'inscription la qualifie de *Sayyida* et *umm walad*-, c'est-à-dire « mère d'un enfant royal » ; elle fait appel pour surveiller la construction aux bons offices de Ja'far ibn 'Abd al-Rahmân, un

54. *Bayân éd.*, t. I, p. 249 ; *Bayân trad.*, p. 385.

55. *Al-Muqtabis VII trad.*, p. 246.

56. *Bayân éd.*, t. I, p. 277-279 ; *Bayân trad.*, p. 431-434.

57. S. MAKARIOU, « The al-Mughîra Pyxis and Spanish Umayyad Ivories... », p. 313-335.

esclavon qui avait dirigé les travaux de construction du nouveau mihrab et de la *qibla* d'al-Hakam II à la grande mosquée de Cordoue<sup>58</sup>. Le texte de l'inscription établit que la mère du compétiteur d'Hishâm continue de jouir d'une position importante à la cour d'al-Hakam II.

## L'assassinat

Les circonstances de la mort d'al-Hakam, de la tentative de passation du pouvoir à al-Mughîra et de son assassinat sont rapportées en détail dans la *bayân al-mughrib* d'Ibn 'Idhârî. Alors que al-Hakam est agonisant et que la disette sévit à Cordoue, le calife est revêtu d'un vêtement de soie et exhibé devant la plèbe. Le jeune Hishâm décide d'abolir la taxe sur les oliviers, très impopulaire, et, ajoute le texte : « Il n'avait pas dix ans. L'idée lui en avait été inspirée par Ibn Abî 'Âmîr, à qui on en rapporta le mérite<sup>59</sup>. » Il ne fait guère de doute que, dans la source qu'utilise Ibn 'Idhârî, l'opinion de la population de Cordoue sur la forfaiture que représente l'investiture califale donnée à un enfant éclate au grand jour.

La mort d'al-Hakam survient le 1<sup>er</sup> octobre 976 et elle est tenue secrète par ses deux seuls témoins, personnages d'importance, Esclavons de sa domesticité, Fâ'ik et Jawdhar. Tous deux se portent jusqu'à la demeure d'al-Mughîra. Ils lui proposent simplement de rentrer dans les droits qui sont les siens, fait jusqu'ici négligé, bien qu'il apparaisse dans une partie non traduite du *bayân al-mughrib*<sup>60</sup>. Fâ'ik et Jawdhar appartiennent à la catégorie des *fityân* (Esclavons) privés de l'État omeyyade, ceux qui forment autour du calife le cercle le plus rapproché et cela, à l'exclusion même de la famille. Ils sont au nombre de cinq seulement : outre Fâ'ik, Jawdhar et Ja'far déjà évoqués, on trouve Durrî ibn al-Hakam et Fâtîn al-Hakamî<sup>61</sup>. Ils sont tous, pour reprendre les termes de Muhammad Meouak, les « fils fictifs des califes umayyades » ; ils sont ainsi nommés *abnâ'ni'am al-khulafâ'* (fils de la faveur des califes) ou *al-marwaniyya* (le parti marwanide)

58. Pour tous ces éléments voir É. LÉVI-PROVENÇAL, *Inscriptions arabes d'Espagne*, Leyde-Paris, 1931, n° 18, 24-25 et pl. VI, b. Sur Ja'far, voir M. MEOUAK, *Pouvoir souverain, administration centrales et élites politiques dans l'Espagne umayyade (I<sup>er</sup>-IV<sup>e</sup>/VIII<sup>e</sup>-X<sup>e</sup> siècles)*, Helsinki, 1999, p. 213-216.

59. *Bayân éd.*, t. I, p. 259.

60. *Bayân éd.*, t. II, p. 259 et s. (au t. II et non pas au t. III comme il est mentionné par erreur dans S. Makariou, « The al-Mughîra Pyxis... », n. 81, p. 332). Le texte arabe mentionne que les deux Esclavons décident de « rendre » (*radd*) le pouvoir à al-Mughîra ibn al-Nâsir' à cause du jeune âge de Hishâm'. Le plan prévoyait qu'al-Mughîra à son tour désigne Hishâm comme son successeur.

61. M. MEOUAK, *Pouvoir souverain...*, p. 212-218.

entre autres. Trois d'entre eux sont les agents de la passation avortée du pouvoir à al-Mughîra : il s'agit de Durrî, Fâ'ik et Jawdhar<sup>62</sup>.

Fâ'ik et Jawdhar sont présents au moment du décès du calife. Répugnant à l'idée d'exécuter al-Mushafî, vizir d'al-Hakam, et qui n'est pas du même parti, ils décident de l'épargner et de faire alliance avec lui. Ce à quoi Mushafî feint de consentir. On connaît la suite : Mushafî informe Ibn Abî 'Âmir – le futur al-Mansûr – qui est chargé, dans une petite assemblée à laquelle Hishâm prend part, de l'exécution d'al-Mughîra<sup>63</sup>. Ibn Abî 'Âmir aurait été pris de pitié pour al-Mughîra. Il délègue la basse besogne aux soldats qui étranglent al-Mughîra, suspendent son cadavre, comme dans un simulacre de suicide par pendaison, puis l'enterrent avant de murer la salle. Dans la suite des événements Durrî et Jawdhar sont assassinés, Fa'ik, frère de Subh et oncle d'Hisham, partisan d'al-Mughîra, est exilé<sup>64</sup>.

On est frappé par une sorte de redoublement de la conspiration du silence : l'assassinat, son maquillage, la condamnation de la sépulture dans un premier temps ; dans un deuxième acte du drame, l'élimination des témoins ; on serait tenté d'y ajouter la disparition d'une part essentielle de l'écriture officielle du califat : la suite du texte des Annales de 'Isâ al-Râzî pour les années 975 et 976, voire les suivantes. Enfin, il convient d'y adjoindre l'étouffement perpétué par des historiens, Dozy du moins, qui avait parfaitement saisi la portée de l'« affaire ». Le règne d'al-Mansûr se prépare entre les faveurs de Subh à Ibn Abî 'Âmir et la tombe scellée d'al-Mughîra. L'apogée de l'État omeyyade se fomenta là, tout comme la fin ignominieuse de la descendance d'al-Mansûr, coupable d'avoir avili le califat en y voulant prétendre. Au bout de cette spirale paradoxale de crimes et de gloire se trouve la *fitna*. On a omis de noter qu'elle se lève en 1009 au nom de la succession d'al-Nâsir, comme si le règne d'al-Hakam était condamné au néant par l'enfermement de son fils et successeur, Hishâm, en une éternelle enfance. On a omis de noter que les petits-fils d'al-Mughîra tiennent une part notable dans les débuts de cette *fitna* de 1009 qui s'ouvre sur un souffle de fin des temps, exalté par le *laqab*, peu fréquent, d'al-Mahdî choisi par le premier successeur de Hishâm<sup>65</sup>.

Le paradoxe du cas d'al-Mughîra est qu'il porte de façon tacite la condamnation d'al-Hakam, plus encore que de Subh. Car la faute incombe bien sûr à celui

62. Pour l'étude prosopographique de ces trois personnages, voir M. MEOUAK, *Pouvoir souverain...*, p. 215-218.

63. *Bayân éd.*, t. I, p. 259-261 ; *Bayân trad.*, p. 419-435.

64. *Bayân éd.*, p. 262-264.

65. Le même *laqab* (« nom de règne ») fut porté par le troisième calife abbasside (775-785), fils d'Abû Ja'far al-Mansûr ; le premier fatimide, 'Ubayd Allah (909-934) le porta également. Ce nom de règne a pris assez vite une valeur eschatologique, en milieu shiite, puis en milieu sunnite. On le retrouve encore avec ce sens, au XIX<sup>e</sup> s., dans le fameux mouvement « mahdiste » du Soudan.

qui porte le califat. Le souci de ne point trop forcer le trait de l'homosexualité et de la faiblesse d'al-Hakam pour un enfant si tard venu et, pire, pour sa concubine Subh créée, chez Ibn Hayyân puis chez Ibn 'Idhârî, un curieux balancement entre la mise en cause voilée du vieux calife et le respect du califat, fût-ce au prix de l'étouffement du meurtre d'al-Mughîra. L'histoire du meurtre d'al-Mughîra se serait écrite autrement si dans le cours de la restauration d'après 1009-1010, les Omeyyades n'avaient pas, par leurs égarements, fait regretter les Amirides. Pour Dozy, puis pour Lévi-Provençal, Ibn Abî 'Âmîr, le grand al-Mansûr, avait incarné l'ordre et la grandeur du califat de Cordoue, quel qu'en ait été le prix. Comment admettre que ce prix, c'était d'abord un assassinat odieux ? Et plus encore que ce prix payé avait fait peser une lourde menace sur le califat, et même, qu'il avait contribué à sa chute ? Comment admettre que si les Omeyyades avaient été les fossoyeurs des Amirides, c'était en partie au nom du droit à la vengeance qu'entretenait le souvenir de cet assassinat, encore quarante ans plus tard ? Mais comment, d'autre part, approuver les tentatives de rétablissement des Omeyyades dans leurs droits légitimes, dans la mesure où elles avaient abouti au lamentable résultat que l'on sait, la division d'al-Andalus en *Taïfas* ?

On peut sans doute comprendre ainsi, par une sorte de réprobation tacite de la *fitna*, le peu de cas que firent les historiens modernes – Dozy en tout premier lieu – de l'assassinat d'al-Mughîra.

**Sophie MAKARIOU** – Musée du Louvre, Département des arts de l'Islam, F-75058  
Paris Cedex 01 – sophie.makariou@louvre.fr



**Aux origines de la *fitna*, l'affaire al-Mughîra : la mémoire refoulée d'un assassinat à la cour de Cordoue au x<sup>e</sup> siècle**

Le prince al-Mughîra (950-976), dernier né du calife al-Nâsir (913-961), est connu par l'extraordinaire pyxide d'ivoire à son nom, conservée au musée du Louvre, et pour avoir été sommairement exécuté le jour même de la mort de son frère al-Hakam II (961-976) et de l'avènement de son neveu Hishâm II. Cet article fait le lien entre ces deux faits établis, en montrant qu'al-Mughîra était le véritable héritier désigné de son frère al-Hakam, avant d'être remplacé dans ce rôle par le fils encore mineur d'al-Hakam, contre les traditions de la dynastie et contre la loi de l'islam qui écartent l'idée d'un calife mineur. À la mort d'al-Hakam, un fort parti tente de rendre ses droits au prince Mughîra, d'où son exécution sommaire (puis celle de ses partisans) par les soins d'Ibn Abî 'Âmir, le futur al-Mansûr, régent du califat (978-1002). Le souvenir de cet assassinat – et de ce coup d'État – jouera un rôle dans la révolte contre le fils d'al-Mansûr en 1009, et finalement dans le naufrage du califat. Inversement, la grandeur d'al-Mansûr, révérée par les historiens arabes comme les orientalistes, a contribué à avaliser le meurtre et à faire sombrer la mémoire d'al-Mughîra.

Califat – Cordoue – Esclavons (*fityân*) – poésie omeyyade – al-Mughîra.

**At the Source of the *Fitna*, the al-Mughîra Case: the Repressed Memory of a Murder at the Court of Cordoue in the 10th Century**

The last son of the caliph al-Nâsir (913-961), Al-Mughîra's name has been connected to the outstanding ivory pyxis carved for him and to his brutal execution on the very day of his nephew's Hishâm ascent to the throne (976). This paper joins both facts. It proves that al-Mughîra was the rightful heir of his brother al-Hakam II (961-976) until a son was born to the aging Caliph. That son, Hishâm, displaced al-Mughîra as an heir apparent, in spite of being a child and against all the traditions of the dynasty and the Law of Islam, which both rule out the capacity of a child to hold the caliphate. On al-Hakam's death, a strong party within the palace intends to give al-Mughîra his rights back. It fails. First al-Mughîra, and then his supporters, are slain by Ibn Abî 'Âmir, who is to take over the power as al-Mansûr (978-1002). The memory of the murder plays its part in the 1009 upheaval against al-Mansûr's son, and in the actual wreck of the caliphate. On the other side, al-Mughîra's memory has been silenced by the Arab and the Western historians caught by al-Mansûr's impressive glory.

Caliphate – Cordoba – slave servants (*fityân*) – Umayyad poetry – al-Mughîra.